

Swiss Logistics S.A.

CONVOCATION

à l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires
du 16 septembre 2009, à 14 h 30
en l'Etude de Me Bénédicte Fontanet, Avocat, sise 25, Grand-Rue, à Genève

Ordre du jour:

1. Mise en conformité des statuts avec les nouvelles dispositions du code des obligations.

Au vu de l'entrée en vigueur le 1er janvier 2008 de la modification du droit des sociétés concernant en particulier les modalités de composition du conseil d'administration et les règles sur l'organe de révision, le conseil d'administration propose de modifier les statuts en conséquence.

Un projet de statuts est à disposition au siège de la société.
2. Nomination d'un nouveau réviseur.

Le conseil d'administration propose de nommer la société Revidor – Société Fiduciaire S.A., à Genève, 8, chemin Rieu, en qualité de réviseur.

Genève, le 14 août 2009

Pour le Conseil d'administration
le président Bénédicte Fontanet

Conformément à l'article 14 al. 2 des statuts un actionnaire peut faire représenter ses actions par un tiers, actionnaire ou non, muni de pouvoirs écrits.